

---

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains  
chargée de l'examen du préavis PR18.08PR**

**concernant**

**une demande de crédit d'investissement de CHF 260'000.-  
pour l'agrandissement du parking du Centre funéraire**

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé à deux reprises. Une première fois le 2 juillet 2018 et une seconde fois le 14 janvier 2019.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Valérie DUVOISIN, Anne GILLARDIN GRAF, Emilienne WAGNIÈRE, Johann GILLIÉRON, Olivier SIMON-VERMOT en remplacement de Philippe GUIGNARD, Olivier MAIBACH et de la soussignée, désignée présidente.

La délégation municipale était pour sa part composée de Mme Valérie JAGGI WEPF, Municipale en charge du Dicastère Police, Incendie et Secours, Mobilité-Stationnement. Elle était accompagnée de M. Pascal PITTET, Commandant de la Police du Nord vaudois (PNV). Se sont également joints aux travaux de la Commission, pour la première séance, M. Vincent AUDEMARS, Chef de la Police administrative de la PNV, et, pour la seconde séance, M. Olivier COLLET, gérant du Centre funéraire d'Yverdon-les-Bains.

Nous remercions Mme Valérie JAGGI WEPF et les personnes qui l'accompagnaient pour les réponses qu'ils ont apportées à nos questions.

### **Présentation du préavis par la Municipalité et échange avec la Commission**

Le préavis qui nous est soumis concerne une demande de crédit destiné à financer l'agrandissement du parking du Centre funéraire d'Yverdon-les-Bains. Actuellement, le parking dispose de 35 places, dont une pour les personnes à mobilité réduite. Dans 40% des situations, ces 36 places ne permettent pas de répondre au besoin de stationnement des personnes qui se rendent au Centre funéraire pour assister à une cérémonie. L'objectif du présent préavis est d'augmenter la capacité du parking à 53 places, afin de pouvoir répondre au besoin des visiteurs dans 90% des cas. Dit autrement, le parking est saturé 1 à 2 fois par semaine, entre 50 et 100 fois par année. Ces engorgements ne sont pas nécessairement très importants.

Le Centre funéraire lui-même a une capacité de 200 places assises et de 100 places debout auxquelles s'ajoutent quelques 300 places extérieures.

Cette situation, génère des difficultés sécuritaires, en particulier lors de cérémonies importantes. Le trafic des voitures qui entrent et sortent du parking dans l'espoir d'y trouver une place met en danger les cyclistes et les piétons.

Un premier projet, d'un montant de CHF 400'000.-, avait été proposé en Municipalité en 2013. Celui-ci avait été repoussé afin de pouvoir tenir compte des études de

stationnement destinées à identifier le potentiel de places supplémentaires via macarons dans le quartier.

L'actuel projet s'inscrit dans une démarche plus globale dont l'objectif est d'assurer une meilleure qualité d'accueil au Centre funéraire. Pour la Municipalité, il ne s'agit pas de répondre aux demandes des gros enterrements, mais d'offrir aux familles et aux proches qui viennent au Centre funéraire un espace accueillant. En ce sens, il a été choisi de ne pas empiéter sur la verdure, mais d'utiliser l'espace actuellement dédié aux places de parc et de l'optimiser. Le souci accordé à l'aspect paysager du projet entre dans cette même logique.

Il est prévu de refaire l'ensemble de l'enrobé du parking, ainsi que tout le marquage. Sur les 53 places à venir, 20 bénéficieront d'un revêtement perméable en gravier-gazon. La Municipalité a renoncé à prévoir un revêtement perméable pour l'ensemble du parking car cela n'est pas idéal quand il pleut beaucoup.

La gestion du trafic à l'intérieur du parking est repensée et une nouvelle sortie est créée sur la rue du Buron, afin de fluidifier le trafic et d'éviter les effets d'engorgement entre la sortie d'un service funèbre et l'arrivée des personnes pour le service suivant.

### **Questions écrites de la Commission et réponses écrites de la Municipalité**

Suite à sa première séance, la Commission a adressé une série de questions écrites à la Municipalité. Les questions de la Commission et les réponses de la Municipalité sont reproduites ci-dessous.

*Quelles sont les possibilités de revenir avec un projet revu à la baisse au niveau des coûts ?*

« Le premier avant-projet de 2011 avait été revu à la baisse afin de réduire les coûts. Pour cela, l'aménagement de l'entrée avait été supprimé. Dans ce dernier avant-projet, il nous paraît difficile de réduire le budget car les choix d'aménagement sont de qualité standard. Les matériaux sont peu coûteux ; enrobé et grille-gazon. Le prix de revient au mètre carré est plutôt bas avec CHF 152.-/m<sup>2</sup>. Toutefois, lors des prochaines phases d'étude (projet / appel d'offres), nous essayerons de réduire encore les coûts par exemple en remplaçant les grilles-gazon par du gazon renforcé. La mise en concurrence des travaux peut aussi engendrer quelques économies. »

*Dans une distance de 10 minutes à pied du Centre funéraire, quelles sont les zones qui ne sont pas encore sous macarons ?*

« Au 31.12.2018, toutes les rues du secteur auront basculé en secteur macaron. A 10 minutes à pied du Centre funéraire ne subsisteront dès lors aucune zone permettant de stationner sans limitation de temps. A ce sujet, précisons que l'usage en matière de cérémonie démontre que la plupart des participants se rendent aux obsèques avec une faible marge de manœuvre au niveau du temps imparti, phénomène accru par l'émotion du moment, qui ne permet bien souvent pas une anticipation en temps de marche d'environ 10 minutes, ni une disponibilité de nature à justifier de tourner dans un quartier attenant à la recherche d'une place disponible. »

*Pourriez-vous nous proposer une variante qui conserverait tout ou partie de l'acquis tout en permettant une augmentation du nombre de places ?*

« Une telle variante est possible en conservant le parking dans sa configuration générale actuelle et en modifiant uniquement le massif engazonné au sud. Le gain en places de parc dans ce cas de figure est réduit à 5 par rapport à l'état actuel. Dès lors, la couverture

des besoins ne serait largement pas atteinte, sans amélioration de la qualité paysagère du site. A ce sujet, précisons que le Centre funéraire est très prisé dans le Nord vaudois en tant que lieu reconnu pour son caractère laïc, sa capacité d'accueil et son caractère central et accessible dans le Nord vaudois. Considérant la croissance de la population régionale, en lien avec un vieillissement prédictible, il est probable que les besoins actuels soient observés à la hausse dans les années à venir. »

*Pourquoi CHF 850.- le coût de l'arbre ?*

« Le prix de plantation d'un arbre se décompose comme suit :

- creuse de la fosse de plantation (2m x 2m et 1.10 m de profondeur),
- remplissage de la fosse avec une couche de drainage de 10 cm en boulet 16/32, une natte filtrante et 1 m de substrat de plantation,
- fourniture de l'arbre,
- plantation proprement dite et façonnage de la cuvette d'arrosage,
- tuteurage tripode,
- plombage des racines et taille à la plantation. »

*A quoi correspond la ligne de coûts « plantation de massifs » ? Et pourquoi ne figure-t-elle pas sous la rubrique « Paysage » ?*

« Il s'agit d'une « coquille ». Cette ligne devrait en effet se trouver chez le paysagiste. Elle a été modifiée sur le devis sous la rubrique « Réalisation des massifs de plantation » dans le budget annexé. Précisons que cette inversion n'a pas d'impact sur le coût du projet. »

*Quel est l'usage dans le choix des mandataires (p. exemple paysagiste) ?*

« Selon les seuils des marchés publics, les entreprises de génie civil (CFC 411) et de paysage (CFC 421), il sera possible de faire soit :

- une procédure de gré à gré traditionnelle (demande de prix à seulement une entreprise)
- ou une procédure de gré à gré concurrentielle (demande de prix à plusieurs entreprises et choix de l'entreprise selon le seul critère de prix).

Le choix d'un mandataire spécialisé dans les aménagements paysagers provient du fait que le projet de base comportait une forte vocation d'amélioration paysagère, de nature à valoriser l'entrée de ville par la rue du Midi. Une sensibilité liée à l'image de la Ville était ainsi mise en avant. Un mandataire spécialisé dans le génie civil n'aurait pas permis une mixité suffisamment pertinente entre fonctionnalité et esthétique générale du site. »

*Sur les plans que vous nous avez transmis, le rond-point qui se situe à la jonction de la rue du Midi, d'Entremonts et du Buron est indiqué comme « provisoire ». La pérennisation de ce rond-point est-elle prévue ? Et si oui, à quelle échéance ? Quelle réflexion a été menée sur la pertinence et l'opportunité d'intégrer l'éventuel projet de « refonte » de ce rond-point dans le cadre du préavis du Centre funéraire (au vu notamment du remodelage prévu de son entrée et de ses sorties) ?*

« Le projet de l'agrandissement du parking du Centre funéraire n'a pas d'impact sur le giratoire (actuellement provisoire) à l'intersection des deux axes rue du Midi / rue d'Entremonts. Selon les conclusions du concept TIM, et du plan directeur des circulations similaire, le maintien de ce giratoire est préconisé. Cependant plusieurs éléments, notamment en vue de la sécurisation des circulations deux-roues et des géométries, doivent faire l'objet d'analyses de détail. Un avant-projet détaillé sera établi cet automne en vue d'un envoi à l'examen préalable avant la fin de l'année courante. La réalisation des travaux de l'adaptation de la géométrie du giratoire est prévue pour 2021. »

*Lors de la première séance de Commission, vous nous avez indiqué que les 18 places supplémentaires prévues devraient permettre de passer d'une couverture du besoin en places de parc d'environ 60% à l'heure actuelle à une couverture du besoin d'environ 90% une fois les places construites. Pourriez-vous nous donner des précisions sur ces calculs (notamment sur les données prises en comptes) ?*

« Les estimations réalisées en amont du projet ont été fondées sur des comptages lors des cérémonies publiques (à l'exception de celles réalisées dans l'intimité). Ce faisant, les comptages effectués ont permis de définir que près de 95% des cérémonies publiques présentaient un nombre de véhicules stationnés hors cases inférieur à 18. Dès lors, si aujourd'hui environ 60% des cérémonies publiques s'opèrent sans besoin complémentaire, ce chiffre peut être augmenté à plus de 90% par la création de 18 places de parc. »

## **Conclusions**

Au terme des deux séances, les membres de la Commission ont débattu ensemble du projet.

Il en ressort qu'une majorité d'entre eux estime que le préavis qui nous est présenté répond à un besoin réel, urgent et important. Aux risques sécuritaires liés aux automobilistes qui tournent pour tenter de trouver une place de parking s'ajoute un déficit d'image pour Yverdon-les-Bains qui apparaît comme une ville peu soucieuse d'offrir aux personnes endeuillées un espace d'accueil et de recueillement où l'on se sent bienvenu. En faisant passer la couverture du besoin en stationnement du Centre funéraire de 60% à 90% et en prêtant un intérêt particulier à l'aspect paysager du projet, la Municipalité offre une solution adéquate à ce problème. La majorité estime en outre que le coût du projet est justifié et raisonnable.

Une minorité de la Commission n'est quant à elle convaincue ni par l'urgence ni par la nécessité du projet. Selon elle, l'évaluation du besoin, des possibilités de stationnement et d'adaptation du stationnement à proximité du Centre funéraire n'a pas été poussée suffisamment loin. Elle relève par exemple que la nouvelle réglementation de zones limitées à 3 heures a libéré des places aux alentours du Centre funéraire. La minorité estime ainsi qu'il est trop tôt pour se prononcer sur l'agrandissement du parking. Elle considère en outre que le coût du projet par place de parc réellement créée est trop élevé pour un parking qui est encore en bon état.

Au vu des éléments qui précèdent, la Commission vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, avec 5 voix pour et 2 contre, d'accepter l'entrée en matière sur le préavis présenté par la Municipalité.

Elle vous recommande en outre, avec 5 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, d'accepter les articles du préavis tels que présentés.

Yverdon-les-Bains, le 28 janvier 2019



Céline Ehrwein Nihan  
Présidente de la Commission

Annexe : Budget

## Avant-projet : Parking du Centre funéraire

Maître d'ouvrage : Commune d'Yverdon-les-Bains

Date : juillet 2016

Objet : Enveloppe budgétaire pour l'agrandissement paysager du parking (+/- 20%)

### VARIANTE : Gravier-gazon

	U	Q	PU	PT
<b>CFC 4 11 Génie civil</b>				<b>138'120.00</b>
Installation de chantier	b	1	6'500	6'500.00
Sciage et démolition enrobé	m2	350	11	3'850.00
Démolition bordures	b	1	1'000	1'000.00
Fraisage de l'enrobé	m2	1260	12	15'120.00
Terrassements	b	1	20'000	20'000.00
Adaptation réseau EC	b	1	8'000	8'000.00
Bordures pavés	ml	15	80	1'200.00
Bordures des massifs 8*25	ml	380	65	24'700.00
Préparatif enrobé	b	1	2'000	2'000.00
Enrobé couche de support	m2	400	50	20'000.00
Enrobé couche de finition	m2	1350	25	33'750.00
Signalétique	b	1		2'000.00
<b>CFC 4 21 Paysage</b>				<b>53'125.00</b>
Plantation des arbres	p	35	850	29'750.00
Gravier-gazon	m2	325	35	11'375.00
Réalisation des massifs de plantation	b	1	12'000	12'000.00
<b>Marquage routier</b>				<b>3'000.00</b>
			Sous-total HT :	194'245.00
				0.08
<b>Divers et imprévus (7%)</b>				<b>13'895.74</b>
			Sous-total HT :	208'140.74
<b>Honoraires</b>				<b>32'600.00</b>
Honoraires géomètre (relevé + plan officiel)				2'000.00
Honoraires architecte-paysagiste (phase 2 à 5 SIA, 15%)				29'100.00
Honoraires ingénieur civil consultant				1'500.00
			<b>Total HT :</b>	<b>240'740.74 *</b>
			<b>TVA :</b>	<b>0.08</b>
			<b>TTC :</b>	<b>260'000.00</b>
			Surface à aménager :	2'000 m <sup>2</sup>
			Prix de revient TTC :	152 chf / m <sup>2</sup>

\* Ce montant ne comprend les installations d'éclairage et de mobilier